

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 9 mai, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 mai 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **13** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie - GARCIN Aurélien - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : DU PONTAVICE Quentin

Pouvoirs de : CERBINO-BARBEROUX Sylvie à DEJY Guillaume
FEUTRIER Lucie à MOULIN Dominique
FIORONI Stéphane à BERARD Maxime
GRANDGAUD Sélim-Thomas à LANOE Loïc
HAUBER-IMBERT Isabelle à COURT Sylvie

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

OBJET : VOIE DOUCE : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION

N°20230509-09

Rapporteur : Mme le Maire

Annexe : Tracé de la voie douce

Synthèse et exposé des motifs

Un projet de voie douce entre Guillestre et Eyglies est à l'étude depuis plusieurs années. Initialement identifié sur un tracé complexe, qui aurait nécessité de lourds aménagements dépendant de dossiers « loi sur l'eau », il a été acté par délibération en date du 06/12/2022 d'engager un projet pragmatique et utile pour le territoire. Ainsi, le projet de voie douce permettra de relier le centre-ville de Guillestre au :

- Plan d'eau d'Eyglies, avec une jonction simple vers le circuit « La Durance à vélo »
- Parking dit des Marmottes, et une jonction vers la gare SNCF « Guillestre Mont-Dauphin » et une liaison piétonne vers Mont-Dauphin.

Cette voie se veut accessible à tout public, tout en mettant en valeur le cadre naturel : les voies ne seront pas revêtues (sauf en cas de voirie existante partagée, ou en cas de nécessité pour la sécurité).

La mairie de Guillestre, en tant que maître d'ouvrage délégué pour ce projet, a recruté une maîtrise d'œuvre. Les marchés de travaux ont été attribués par délibération en date du 07 mars 2023 aux entreprises WEILER (lot 1 – VRD) et Queyras (lot 2 – revêtements et signalisation).

Le coût total du projet s'élève à 457 000€ HT, comprenant les réfections et aménagement de voirie (nivellement, empierrement quand nécessaire...), la signalisation horizontale et verticale, les arceaux vélo et les honoraires et études connexes.

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT l'importance pour la commune de mener à bien le projet de voie douce, afin de développer la mobilité active ;

CONSIDERANT la subvention du département d'un montant accordé de 10%, soit 45 700 € contre 20% sollicité ;

CONSIDERANT la demande de subvention déposée auprès de la Région en date du 12 décembre 2022, enregistrée sous le numéro 69138 ;

CONSIDERANT que le projet décrit s'inscrit dans le cadre d'intervention pour la réalisation du schéma régional des véloroutes de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

CONSIDERANT que la commune peut solliciter la Région pour un montant de 50% maximum et ainsi revoir sa demande de subvention initiale ;

CONSIDERANT la demande de subvention de l'Etat via le dispositif DETR d'un montant de 30% soit 137 100 € ;

VU la délibération 20221206 n°1 validant que la commune de Guillestre se porte maître d'ouvrage délégué pour cette opération ;

VU la délibération 20221206 n°2 validant le plan de financement pour cette opération ;

VU la délibération 20230307 n°11 attribuant le marché aux entreprises WEILER et QUEYRAS TP ;

VU les crédits inscrits au budget 2023 ;

VU l'avis du bureau municipal du 2 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **CONFIRME** le projet de création de voie douce entre Guillestre et Eygliers suivant le tracé joint ;
- **ADOpte** le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes		
Aménagement voie douce	397 000 €	Région PACA	182 800 €	40%
Maitrise d'œuvre	15 000 €	DETR 2023	137 100 €	30%
Etudes diverses connexes	45 000 €	Département	45 700 €	10%
		Autofinancement communal	91 400 €	20%
TOTAL	457 000 €	TOTAL	457 000 €	

- **MET A JOUR** la demande de l'aide financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant de 40%, soit 182 800 € ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tous conventions et documents afférents au projet et à la demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 9 mai 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

